

**Renforcement administratif au centre social régional (CSR)
du service social et du travail (SST)**

Préavis no 2003/12

Lausanne, le 20 mars 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 376'300.--, à porter au budget 2003 pour permettre l'engagement de six nouveaux collaborateurs/trices administratifs/tives avec fonction de chef/fe de groupe au CSR et assurer le financement des équipements informatiques et de bureau.

2. Présentation du CSR et du groupe "Ressources"

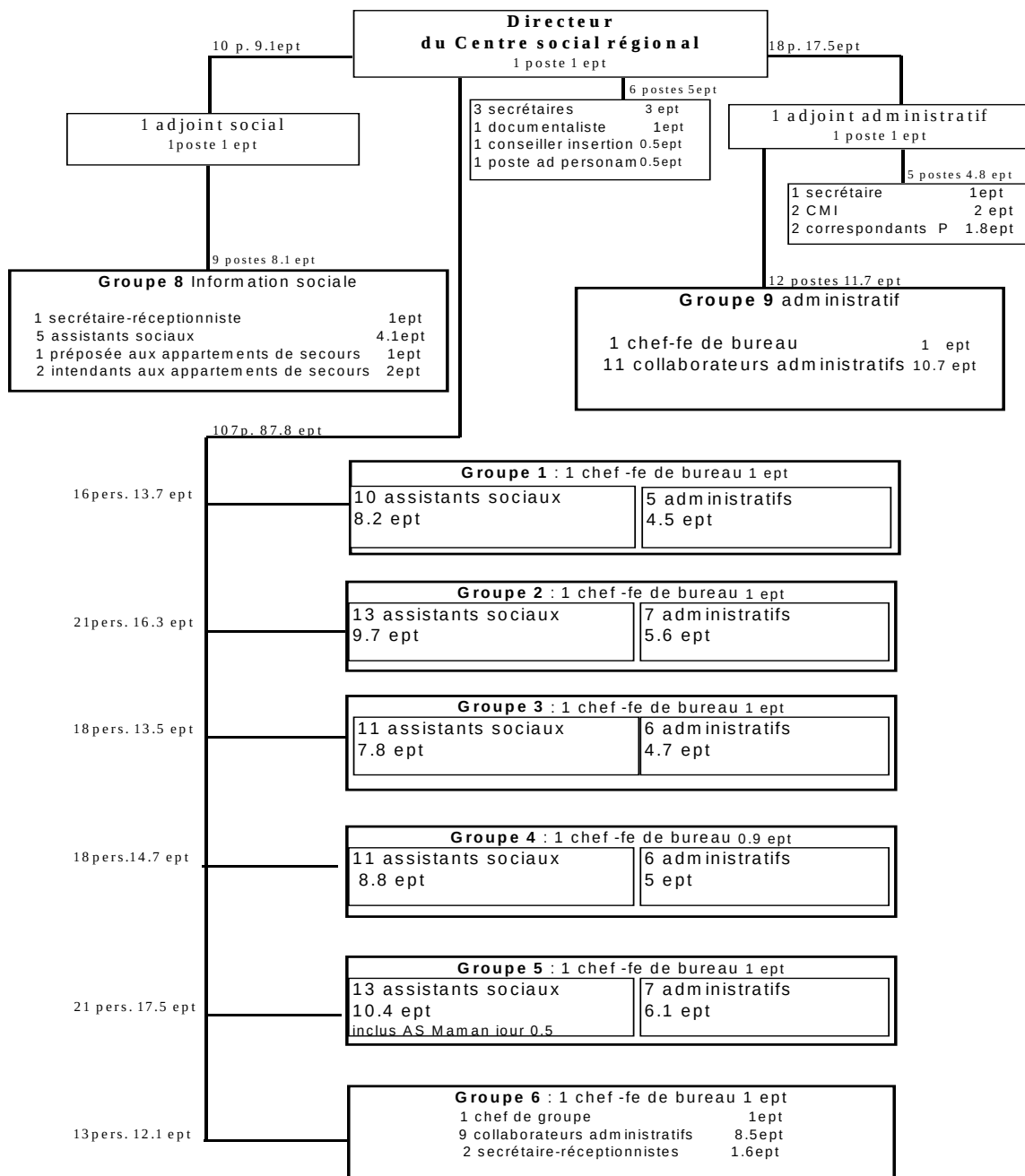
2.1 Le CSR

Comme le montre l'organigramme ci-dessous, le CSR constitue la plus grande entité du SST. Il se compose de 142 collaborateurs représentant 120.4 équivalents plein temps (EPT) et répartis dans les fonctions suivantes :

- cadres (directeur et adjoints social/administratif)	3 collaborateurs	3	EPT
- cadres intermédiaires (chefs de bureau et chef de groupe)	8 collaborateurs	7.9	EPT
- documentaliste	1 collaborateur	1	EPT
- conseiller en insertion	1 collaborateur	0.5	EPT
- assistants/tes sociaux/ales	63 collaborateurs	49	EPT
- personnel administratif (secrétaires, secrétaires évaluateurs/trices, secrétaires RMR, réceptionnistes, correspondants micro-informatique	64 collaborateurs	57	EPT
- intendants (appartements de secours)	2 collaborateurs	2	EPT

Centre social régional de Lausanne

142 postes 120.4 ept



Ce personnel assure les tâches principales suivantes :

- accueil et orientation des administrés lausannois en situation de précarité
- détermination du droit et octroi de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR)
- suivi psycho-social des bénéficiaires, appui administratif, demande d'aide à des fonds, etc...
- suivi financier/gestion des versements rétroactifs AI/suivi des remboursements ordinaires de l'ASV/contentieux des remboursements de paiements indus
- appui aux familles expulsées de leur logement
- gestion et entretien des appartements de secours.

2.2 Le groupe "Ressources"

La création du groupe "Ressources", rattaché à l'état-major du service SST a été acceptée par votre Conseil le 10 novembre 1998¹ (préavis 1998/45) suite à l'audit consécutif à l'affaire "Vincent". Doté de cinq collaborateurs, une juriste responsable du groupe, un spécialiste en gestion financière, deux enquêteur/teuse, une secrétaire, il assure un soutien indispensable au CSR, dans les domaines suivants :

- recherche systématique d'informations quant à la situation de fortune et de revenus de tous les requérants d'aides (ASV, RMR) auprès de l'office d'impôts
- vérification systématique auprès de l'office régional de placement (ORP) de la non existence d'une intervention financière de l'assurance chômage
- conseils juridiques individualisés ou généraux (réponses à des questions liées à la gestion des dossiers, création de fiches juridiques, etc...)
- déterminations sur recours et suivi des dossiers auprès des instances compétentes
- conduites d'enquêtes sur la base de dénonciations ou de demandes émanant du CSR
- rédaction de rapports, conduisant, le cas échéant à des dénonciations préfectorales voire pénales
- analyses de situations financières diverses, notamment celles des indépendants
- études de viabilité des entreprises
- estimation de fortune immobilière, etc...

¹ BCC N° 18, 1998, page 336 et ss.

L'activité de cette entité du SST est déployée essentiellement au profit du CSR. L'ORP et la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) y ont aussi recours, mais dans une proportion estimée à 5 %.

Durant l'exercice 2002, le groupe "Ressources" a réalisé :

- 2'129 contrôles systématiques à l'office d'impôts
- 2'129 contrôles systématiques à l'ORP
- 61 rapports sur 107 demandes d'enquêtes ou dénonciations; 46 sont en cours de traitement
- 25 dénonciations préfectorales ont été déposées; une vingtaine sont en cours de traitement
- 6 dénonciations pénales ont été déposées auprès du juge d'instruction; 4 sont en préparation
- 63 analyses financières pour lesquelles les demandes ont été enregistrées durant l'année. 62 dossiers antérieurs à l'année 2002 sont encore suivis par le spécialiste de gestion financière.

3. Financement du CSR et du groupe "Ressources"

3.1 CSR

Le financement des frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux est fixé dans les directives édictées par le chef du département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Le DSAS subventionne les frais du personnel régional (directeur de CSR, adjoint social, assistant social et partiellement les postes socio-administratifs).

Il assure le financement :

- de la rémunération et des charges sociales du personnel cité ci-dessus. Pour les assistants sociaux, le ratio est de 1 EPT pour 67 dossiers financiers +/- 15%
- des frais socio-administratifs liés dans le cadre des frais de fonctionnement du RMR
- des frais de repas et de transport
- des frais de formation du personnel régional à raison de fr. 25'000.-- pour le CSR de Lausanne
- d'autres frais particuliers (remplacement pour maladie de longue durée ou congé maternité ainsi que les frais de traduction) peuvent être pris en charge.

Tous les autres frais de fonctionnement sont à la charge de la région, soit la Ville pour le CSR de Lausanne.

Ainsi, pour l'exercice 2002, le canton a pris en charge fr. 6'293'556.-- sur un budget de fonctionnement de fr. 12'062'448.--. Le solde, soit fr. 5'768'892.-- a été financé par la Ville. Il concerne pour l'essentiel les charges salariales du personnel administratif, certains frais de formation professionnelle tels que la prise en charge de supervisions.

Il faut préciser que dans les charges du budget du CSR ne sont pas compris les frais de location, de chauffage, d'électricité, financés par le service immobilier, de matériel de bureau, fourni par le bureau des imprimés et du matériel (BIM), d'affranchissements postaux, de téléphone payés par le secrétariat municipal, ainsi que de maintenance informatique assurés par le service d'organisation et d'informatique (SOI).

Si l'on veut établir une comparaison du pourcentage de subventionnement par l'Etat des frais de fonctionnement entre divers CSR, le sondage effectué apporte les résultats suivants :

CSR de Lausanne	:	Année 2001	59.4	%
CSR de Lausanne	:	Année 2002	52.2	%
CSR de l'Ouest lausannois	:	Année 2002	56.28	%
CSR de Morges–Aubonne	:	Année 2001	59	%
CSR Riviera	:	Année 2001	66	%
CSR Orbe–Cossonay–La Vallée	:	Année 2002	69.38	%

Ces disparités s'expliquent pour des raisons historiques. Les communes qui ont participé à la phase pilote de la régionalisation de l'action sociale se sont vu financer les salaires du personnel social en acceptant de prendre en charge le financement du secteur administratif. Lors de la mise en place de la régionalisation, certains CSR ont reçu une subvention pour le secteur administratif.

Il est bon de rappeler que la participation de l'Etat aux charges des CSR pour 2003 est répercutée pour 45% dans la facture sociale. Ce pourcentage atteindra 50% en 2004. Le taux de péréquation intercommunale, 14,5% pour Lausanne, détermine le montant à charge pour la commune.

3.2 Groupe "Ressources"

A ce jour, et selon les directives du chef du département de la santé et de l'action sociale (voir point 3.1), le financement du groupe "Ressources" est entièrement à la charge de la Ville.

L'ensemble des frais liés aux salaires et charges sociales pour les cinq collaborateurs de cette unité a représenté pour l'année 2002 la somme de fr. 504'816.--.

La remarque faite au point 3.1 concernant les frais non compris dans le budget du CSR mais assumés par d'autres services de la Ville est aussi valable pour le groupe "Ressources".

Il est à relever que le travail de ce groupe soulage évidemment celui du service cantonal de prévoyance et d'aide sociales et ce d'autant que le CSR gère plus de 40% des dossiers d'aide sociale du canton.

Etant donné que le groupe "Ressources" consacre environ 95% de son activité au CSR, la Municipalité entend présenter une demande de participation financière qu'elle juge légitime.

4. Nécessité d'un renfort administratif

Dans le cadre de la restructuration du CSR, dont les lignes directrices figurent au préavis 1999/92², l'introduction du logiciel PROGRES-ASV au 1^{er} janvier 2001 devait permettre une simplification du travail des collaborateurs administratifs et, par-là, décharger le personnel social.

Force est de constater que les espoirs mis dans ce logiciel, malgré certaines améliorations, n'ont pas débouché sur les résultats escomptés.

Il n'y a pas lieu de revenir sur les lourdeurs du système, sur le choix duquel seul l'Etat est compétent. Une fois la période d'apprentissage passée, et après avoir sondé par questionnaire le personnel administratif, on constate que la charge de travail confiée aux secrétaires-évaluateurs ne permet pas de répondre à l'ensemble des exigences du service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).

Diverses tâches ont été centralisées au niveau du groupe administratif du CSR, à savoir, notamment, la gestion des versements rétroactifs de l'assurance-invalidité (AI), des remboursements ordinaires de l'Aide sociale vaudoise (ASV), des garanties de loyers.

La complexification des dossiers, les modifications de directives, les exigences accrues en termes de contrôles, la crainte de "faire faux" consécutive au syndrome des audits répétés, tous ces facteurs tant objectifs que subjectifs chargent considérablement les chefs de bureau. Ces derniers conduisent des équipes mixtes d'assistants sociaux et de secrétaires-évaluateurs d'en moyenne 18 personnes. Ayant une formation sociale, leur mission principale consisterait à épauler les assistants sociaux dans la gestion des situations, de leur apporter le soutien et l'appui nécessaires à l'élaboration de solutions de réinsertion. Malheureusement, cette composante du travail psychosocial perd de plus en plus de son importance au profit d'autres tâches socio-administratives et ceci au détriment d'une action sociale de qualité.

Aussi, une réflexion a été engagée dans le cadre du CSR visant à modifier cet état de fait et à soulager les chefs de bureau. Le choix de la solution qui a prévalu consiste à leur adjoindre un chef de groupe chargé des préoccupations d'ordre administratif et par-là même de renforcer l'équipe des secrétaires-évaluateurs. A ce titre, le renfort souhaité représente cinq équivalents plein temps (EPT) avec fonction de chef de groupe.

La description de poste comportera les points suivants :

Raison d'être, mission du poste :

- gérer le personnel du secrétariat d'un groupe afin de garantir un traitement administratif et financier adéquat des dossiers des bénéficiaires de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR).

Buts et responsabilités :

- assurer la gestion du personnel du groupe
- organiser et répartir le travail au sein du secrétariat
- apporter un soutien aux collaborateurs et collaboratrices dans la gestion administrative des dossiers
- veiller à et contrôler l'application des dispositions légales et réglementaires ainsi que des directives cantonales, communales et internes
- suivre et traiter l'information
- gérer des dossiers de bénéficiaires en tant que secrétaire-évaluateur.

² BCC No 11/II, 1999, pages 75 et ss

Quant au chef de bureau, responsable du groupe administratif, et tenant compte de l'augmentation de ses charges spécifiques, il s'avère indispensable qu'il soit épaulé par un chef de groupe. En effet, il gère une équipe de dix collaborateurs spécialisés dans des tâches particulières. A lui seul, il effectue, à raison de 50% de son temps, divers travaux comptables et informatiques connus et maîtrisés par lui seul. De plus, il connaît toutes les tâches de ses collaborateurs qu'il conseille quotidiennement. Depuis l'introduction du logiciel PROGRES, la majorité des tâches du groupe administratif s'est considérablement complexifiée et l'effectif permet à peine d'assumer l'entier des tâches. En cas d'absence, c'est le chef de bureau qui assure le remplacement, ce qui a bien sûr pour effet d'accumuler du retard dans d'autres tâches.

A cet effet, l'engagement d'un chef de groupe s'avère indispensable.

5. Demandes de crédit

La mise en œuvre du présent préavis nécessite un crédit spécial de fonctionnement à porter au budget 2003 comprenant :

1. Le financement des équipements informatiques et de bureau :

- 6 équipements informatiques au prix unitaire de	fr. 3'200.--, soit	fr.	19'200.—
- 6 équipements standards de bureau au prix unitaire de	fr. 4'600.--, soit	fr.	27'600.—
Total :			fr. 46'800.—

2. Les charges salariales correspondant à l'engagement, au

1^{er} juillet 2003, de six chefs de groupe (classification 11 – 09)

calculées sur une moyenne arrêtée à la classe 10 + 4 annuités, soit

Total : fr. 329'500.—

fr. 376'300.—

=====

6. Impact financier du préavis

Les conséquences financières sur le budget de fonctionnement de la commune peuvent être résumées comme suit :

Charges d'exploitation

Traitements et charges salariales fr. 329'500.—

Equipements informatiques et de bureau fr. 46'800.—

Total : fr. 376'300.—

Remarque :

La charge annuelle d'exploitation ascende à fr. 659'000.—

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis no 12 de la Municipalité du 20 mars 2003 ;
ouï le rapport de la commission désignée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'accorder un crédit spécial de Fr. 376'300.-- sur le budget de fonctionnement de 2003, montant réparti comme il suit :

Service social et du travail – Centre social régional (CSR)

Fr.	274'800.--	sous la rubrique 6403.301 « Traitements »
Fr.	17'800.--	sous la rubrique 6403.303 « Cotisations aux assurances sociales »
Fr.	35'900.--	sous la rubrique 6403.304 « Cotisations aux caisses de pensions »
Fr.	1'000.--	sous la rubrique 6403.305 « Assurance accidents »
Fr.	46'800.--	sous la rubrique 6403.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic

Daniel Brélaz

Le secrétaire

François Pasche